

# Indiana : Blocage de la loi interdisant les avortements d'enfants porteurs de trisomie 21

[genethique.org /fr/indiana-blocage-de-la-loi-interdisant-les-avortements-denfants-porteurs-de-trisomie-21-65842.html](http://genethique.org/fr/indiana-blocage-de-la-loi-interdisant-les-avortements-denfants-porteurs-de-trisomie-21-65842.html)



Après le Dakota du Nord, l'Indiana a interdit au mois de mars l'avortement motivé par une malformation génétique de l'enfant comme la trisomie 21 (cf. [L'Indiana est le deuxième état des Etats Unis à interdire l'avortement des enfants porteurs de trisomie 21](#) ). Quelques jours plus tard, l'*American Civil Liberties Union* (ACLU) et le *Planning familial* américain de l'Indiana et du Kentucky ont attaqué en justice l'Etat de l'Indiana au motif que cette loi «*est inconstitutionnelle* » et ne «*respecte pas les femmes* » (cf. [Indiana : La réplique des promoteurs de l'avortement contre la nouvelle loi](#) ).

Le 30 juin, le juge fédéral Tanya Walton Pratt a bloqué cette loi qui devait entrer en vigueur aujourd'hui. «*La Cour suprême des États-Unis a déclaré en termes catégoriques que l'Etat ne peut pas interdire à une femme de prendre la décision ultime de mettre fin à sa grossesse*», a déclaré le juge Pratt, faisant référence à la décision du début de semaine de la Cour Suprême (cf. [États-Unis : La Cour suprême rejette une loi texane limitant l'avortement](#)).

Le bureau du procureur de l'Indiana a déclaré qu'il examinerait la décision du juge fédéral avant de faire appel. «*Bien que déçu de la décision d'aujourd'hui, le gouverneur Pence reste ferme dans son soutien à l'enfant à naître, et en particulier aux personnes handicapées* », a déclaré Kara Brooks, porte-parole du gouverneur. «*Le gouverneur continuera de défendre le caractère sacré de la vie humaine à tous les stades* ».

Sources:

Reuters, Justin Madden (30/06/2016)